

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 3 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 3 juin 2024, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Tony Rancourt et Hugh Fortier
M^{mes} les conseillères Priscillia Lefebvre, Francine Vallières et Valérie Rancourt

M^{mes} Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2024-06-58 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-06-59 Adoption du procès-verbal ordinaire du 6 mai 2024

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté tel que rédigé.

2024-06-60 Approbation des comptes

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 149 038.42 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2024-06-61 Démission d'un journalier

Attendu que M. Pascal Léveillé Lacerte, journalier, a démissionné de ses fonctions au sein de la municipalité de Poularies à partir du 17 mai dernier, il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une offre d'emploi pour inviter les personnes intéressées à poser leur candidature à faire parvenir leur curriculum vitae à la municipalité au plus tard le 20 juin 2024 à 15h.

Il est également résolu de faire l'embauche de M^{me} Marie-Claude Dubois pour la saison estival 2024 afin de s'occuper de l'aménagement paysager. Le nombre d'heure par semaine estimé est maximum 20h, le salaire horaire sera celui discuté en plénière.

2024-06-62 Entente avec la MRC d'Abitibi-Ouest concernant la collecte des matières résiduelles

Il est proposé par Hugh Fortier et appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire, M. Pierre Godbout et M^{me} Katy Rivard, greffière-trésorière/directrice générale soient autorisés à signer l'entente avec la MRC d'Abitibi-Ouest en lien avec la collecte des matières résiduelles.

2024-06-63 Dépôt au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

Il est proposé par Tony Rancourt, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

2024-06-64 Représentant de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renommer M. Tony Rancourt représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel, il est également résolu de nommer M. Réal Rancourt substitut en cas de non-disponibilité du représentant.

2024-06-65 Demande du 100^e

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le trajet de la parade du 100^e qui aura lieu le 16 août 2024, Le trajet commencera au club les Aventuriers terminera sur l'avenue Baril Ouest. La parade va durer environ 2h30 et comptera aux alentours de 80 participants. En cas de pluie la parade sera remise le 18 août 2024 à 13h.

Il est également résolu d'autoriser de peindre des phrases sur certains trottoirs.

2024-06-66 Demande du Club optimiste

Le Club optimiste de La Sarre demande si la municipalité serait disposée à céder la rampe à leur organisation, il mentionne qu'ils ont l'entrepôt pour l'entreposer, ils ont également adapté la rampe pour les nouvelles voitures de boîte à savon.

Étant donné qu'ils prévoient renouveler les courses pour les prochaines années, ils pourraient en prendre soin et la rendre disponible lorsque la municipalité en aurait besoin dans le futur, ainsi que leurs magnifiques boîtes à savon sécuritaires et construites selon les normes.

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande du Club optimiste de La Sarre.

2024-06-67 Inauguration de la murale

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'inauguration officielle de la murale jeudi le 13 juin 2024 à 18h30, si ce n'est pas possible à cette date l'événement aura lieu lundi le 17 juin à 18h30. Il est également autorisé de faire l'achat d'article afin de rendre l'événement festif.

Séance de travail

Il est convenu que s'il est nécessaire de faire une séance de travail en juin 2024, une date serait fixée ultérieurement.

2024-06-68 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, il est 20h25.

Maire _____ **Greffière trésorière/dir.gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.